

NOTE D'INFORMATION

Contexte et justification du Groupe Consultatif

Depuis 2014, le Gouvernement met en œuvre le Plan Sénégal Emergent (PSE), cadre de référence des interventions des acteurs au développement, à travers une forte impulsion du Chef de l'Etat, pour la mise en place des fondamentaux de l'émergence et la promotion de la Gestion axée sur les résultats de développement dans l'Administration Publique.

Au cours de ces quatre premières années de mise en œuvre du PSE, il s'est avéré que les fondements de l'émergence se sont consolidés. En effet, le cadre macroéconomique s'est stabilisé, dans un contexte de mise en œuvre de l'instrument de soutien à la politique économique. L'Etat du Sénégal a mis en place des infrastructures structurantes d'appui à la productivité économique. Ainsi, d'importants chantiers ont été achevés ou lancés, notamment le nouvel Aéroport international de Diass, le prolongement de l'autoroute Dakar-Diamniadio, l'autoroute Thiès-Touba, le désenclavement des zones de production, l'équipement du monde rural, le Train Express Régional (TER), le Parc industriel de Diamniadio, la réhabilitation de la ligne ferroviaire Dakar-Bamako, le développement de nouveaux pôles touristiques, etc.

En outre, le Sénégal a enregistré des progrès substantiels dans l'amélioration du climat des affaires, à travers la mise en œuvre du Programme triennal de Réformes de l'Environnement des Affaires et de la Compétitivité (PREAC), pour se hisser parmi les meilleurs réformateurs du monde. L'Etat du Sénégal a mis en place des Zones économiques spéciales (ZES) à Diamniadio, à Diass et à Sandiara, pour accroître les opportunités économiques du secteur privé et amorcer l'industrialisation durable du pays.

Pour une consolidation des progrès enregistrés, le Gouvernement a élaboré le Plan d'actions prioritaires (PAP) 2019-2023 qui se base sur une analyse des meilleures pratiques tant au niveau national que mondial en termes de transformation structurelle de l'économie et de croissance. Ce second PAP vient renforcer les bonnes performances macroéconomiques, l'offre en services sociaux de base et accélérer l'éradication de la pauvreté. Cette politique de productivité, à travers le développement des infrastructures et la diversification du tissu industriel, constitue le véritable socle pour garantir une émergence durable de notre économie. La seconde phase du PSE sera également mise en œuvre dans un contexte de renforcement de l'exploration et d'exploitation de ressources minières, notamment l'or, le pétrole et le gaz.

Pour réussir la mise en œuvre du PAP 2019-2023, le Gouvernement souhaite la mobilisation des ressources financières tant publiques et que privées. La stratégie de financement dudit plan repose sur

une mobilisation optimale de ressources internes (publiques et privées) et sur un recours à des financements extérieurs (publics, privés, diaspora, etc.).

A cet effet, le Sénégal organise, avec l'appui de la Banque Mondiale et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), un Groupe Consultatif, sa huitième édition de table ronde, qui se tiendra les **17 et 18 décembre 2018, à Paris, en France**.

Objectifs du Groupe Consultatif

L'objectif principal du Groupe Consultatif est de mobiliser tous les partenaires autour de la phase II du PSE et de converger vers un développement durable décliné dans le Plan d'actions prioritaires (PAP 2019-2023). Cette conférence permettra de présenter aux partenaires techniques et financiers, aux investisseurs privés et à la diaspora, la seconde phase du PSE et les opportunités d'investissement au Sénégal, en vue de mobiliser les ressources complémentaires pour financer le développement sur la période 2019-2023. Cette rencontre s'intègre dans le processus continu de dialogue et de concertation sur les orientations du PSE, de mobilisation de ressources et de partenariats mais également, d'appropriation des priorités nationales par les acteurs au développement et la population.

Les objectifs spécifiques consistent, entre autres, à :

1. offrir au Gouvernement une plateforme nationale et internationale pour présenter sa vision et sa stratégie pour atteindre les objectifs de développement économique et social, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) et à l'Agenda 2063 de l'Union africaine;
2. présenter le système de suivi des engagements et des flux financiers, intégrant le mécanisme de suivi de la mise en œuvre du PSE ;
3. sécuriser les financements pour combler le gap financier quinquennal nécessaire du PAP 2019-2023 ;
4. accroître les investissements privés, notamment les investissements directs étrangers (IDE), à travers une mobilisation efficace du secteur privé international et la diaspora ;
5. renforcer la coordination, l'harmonisation et les partenariats entre le Gouvernement, les partenaires bilatéraux et multilatéraux et les investisseurs privés ; et
6. renforcer les liens avec des bailleurs et investisseurs « non-traditionnels » tels que les fonds souverains et les pays émergents.

Secteurs et domaines prioritaires du PAP 2019-2023

Les **secteurs et domaines prioritaires** identifiés sont : (i) Agriculture – Horticulture – Agro-industrie ; (ii) Infrastructures – Construction ; (iii) Energie – Pétrole – Gaz – Mines ; (iv) Industries ; (v) Economie Numérique ; (vi) Tourisme et (vii) Finance.

Développements économiques récents :

- ✓ Situation géographique stratégique au sein de la CEDEAO et Top 5 des meilleurs performateurs en Afrique, selon le Rapport de *Doing Business* ;
- ✓ Croissance économique moyenne : 6% par an depuis 2015 (7,2% en 2017) ;
- ✓ Faible taux d'inflation : 1,7% en 2017 ;
- ✓ Population / Nombre de consommateurs : 15,73 millions en 2017.

Participants attendus au Groupe Consultatif

En plus des personnalités ciblées et des représentants du Gouvernement du Sénégal, des organisations internationales, les partenaires concernés par le financement public classique, les nouveaux partenaires et bailleurs potentiels, le secteur privé national et international, sont conviés au Groupe Consultatif pour partager les opportunités d'affaires et échanger sur les modalités de réalisation des investissements structurants.

Modalités pratiques de la rencontre :

1. **Lundi 17 décembre 2018** : Rencontre avec les Partenaires Techniques et Financiers, au siège de la Banque Mondiale à Paris ;
2. **Mardi 18 décembre 2018** : Forum des Investisseurs Privés à la Chambre de Commerce et d'Industrie – CCI à Paris.
3. Demande de visa pour la France : <https://france-visas.gouv.fr/>

Délai des inscriptions : **25 novembre 2018****, A PARTIR DU SITE INTERNET (www.gcsenegal.gouv.sn)**

Retrait des badges d'accréditation :

1. Partenaires techniques et financiers :

- ✓ 16 et 17 décembre 2018, à partir de 8 heures au siège de la Banque Mondiale, 66 Avenue Léna, Paris.

2. Investisseurs privés :

- ✓ 16 et 17 décembre 2018, à partir de 8 heures, aux Salons de l'Aéro-Club de France, 6 rue Galilée, 75116 PARIS ;
- ✓ 18 décembre 2018, à partir de 8 heures, à la Chambre de Commerce et d'industrie, 68 Avenue de la Porte de Champerret - 75017 PARIS.

Sites WEB :

- ✓ www.gcsenegal.gouv.sn & www.minfinances.gouv.sn

CONTACTS : Ministère de l'Economie et des finances

Tél : +221 33 889 72 51/53

E-mail : gcsenegal@economie.gouv.sn